

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2026

INSTITUER UN MÉCANISME DE SAISIE DES AVOIRS SOUVERAINS ÉTRANGERS
GELÉS EN RÉPONSE AUX VIOLATIONS DU DROIT INTERNATIONAL - (N° 2756)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
M. Grenon

ARTICLE 1

Supprimer l'alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La désignation de la Caisse des dépôts et consignations comme organisme recevant les produits des confiscations introduit un mécanisme d'affectation spécifique des recettes qui déroge au principe d'universalité budgétaire.

Ce dispositif réduit la lisibilité des finances publiques et limite le contrôle du Parlement sur l'utilisation des ressources concernées.

Le présent amendement vise donc à supprimer ce mécanisme afin de garantir le respect des principes budgétaires fondamentaux.